



Agro-Ind 2002

UNION EUROPEENNE – AFRIQUE DE L'OUEST

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DE FILIERES AGRO INDUSTRIELLES
-
RAPPORT GUINEE



Version provisoire

765
Juillet 2002



92-98, bd Victor Hugo, 92115 CLICHY – France
Tél: + 33 1 41 27 95 95 Fax: + 33 1 47 37 96 20
E-mail: agrind@sofreco.com / Web : www.sofreco.com

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATION GENERALE SUR LE PAYS	3
<hr/>	
1.1. CHIFFRES CLES DE L'ECONOMIE	3
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT	3
1.3. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE DANS L'ECONOMIE.....	4
2. FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES SELECTIONNEES	4
<hr/>	
2.1. FILIERE FRUITS ET LEGUMES	5
2.1.1. GENERALITES	5
2.1.2. DONNEES SUR LA PRODUCTION	5
2.1.3. TRANSFORMATION LOCALE	8
2.1.4. MARCHE EXTERIEUR	9
2.2.3. CONTRAINTES ET POTENTIALITES.....	11
2.2.4. BESOINS DE PARTENARIAT.....	12
2.2. FILIERE PECHE	13
2.2.1. GENERALITES	13
2.2.2. DONNEES SUR LES CAPTURES ET SUR L'EFFORT DE PECHE MARITIME.....	14
2.2.3. COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS DE LA PECHE MARITIME	16
2.2.4. PECHE CONTINENTALE ET AQUACULTURE	19
2.2.5. POTENTIALITES ET CONTRAINTES.....	19
2.1.4. BESOINS DE PARTENARIAT.....	20
3. PERSONNES RENCONTREES	21
<hr/>	

1. Information générale sur le pays

1.1. Chiffres clés de l'économie

Superficie	248 857 km ²		
Population	7,4 millions d'habitants		
Croissance démographique (1994-2000)	2,4 % par an		
P.I.B. (2000)	3,3 milliards €		
P.I.B. / habitant (2000)	446 €		
Taux de change (juillet 2002)	1 € ≈ 1 930 francs guinéens (FG)		
Contribution au P.I.B (2000) :			
➤ Agriculture	23,7 %		
➤ Industries et mines	36,6 %		
➤ Services	39,7 %		
	1999	2000	2001
Croissance du P.I.B.	+3,9%	+1,8%	-
Taux d'inflation (2000)	+3,3%	+10,1%	-
Commerce extérieur (2000) :			
➤ Exportations FOB	738 millions €		
➤ Importations CAF	590 millions €		
Principales exportations agricoles	café		

Source : BIRD

1.2. Contexte économique du développement

Les conflits armés dans la sous-région ont affecté le pays pendant plus d'une décennie. Outre l'afflux de plusieurs centaines de milliers de réfugiés sur le territoire national, le pays a dû aussi faire face à une certaine insécurité. Ainsi, de septembre 2000 à janvier 2002, des incursions de bandes armées sévissaient encore en Guinée maritime et en Guinée forestière, la principale région agricole du pays.

Le retour de la paix dans les pays limitrophes ouvre de nouvelles perspectives. La sécurité est revenue et les activités économiques reprennent progressivement. Sur le plan économique, la croissance a nettement fléchi en 2000 (1,8% contre 3,9% en 1999). Le secteur agricole a été le plus touché, avec une chute du PIB réel de 6,1% entre 1999 et 2000.

Depuis 1991, les objectifs essentiels assignés aux ministères chargés des productions animales et végétales restent inchangés, à savoir :

- le développement des productions animales et végétales destinées à la sécurité alimentaire ;
- la promotion des produits destinés à l'exportation ;
- l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles (sols, forêts, eaux), ainsi que la protection de la biodiversité.

1.3. L'agriculture, l'élevage et la pêche dans l'économie

Malgré la diversité des conditions naturelles guinéennes, l'agriculture, longtemps négligée par les politiques économiques successives, est sous-productive. Or le secteur rural (agriculture, élevage et pêche) est la première source de croissance économique du pays et le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois pour la population. Sa part dans le PIB est évaluée à près de 24% en 2000. Son taux de croissance a été tout au long des années 1990 au dessus du taux de croissance global de la Guinée.

La quasi-totalité de la population active (88%) ressort de ce secteur. Ce sont principalement des agro-pasteurs (95%) et accessoirement des pêcheurs (5%). C'est aussi en milieu rural que l'on retrouve la majorité des familles vivant en dessous du seuil de pauvreté (environ 88%) et plus particulièrement les populations qui vivent une situation d'extrême pauvreté (90%).

Le riz constitue de loin la principale céréale cultivée (devant le sorgho, le mil, le maïs et le fonio) et la production de paddy est actuellement supérieure à 800 000 tonnes. La production de manioc, autre culture vivrière de première importance en Guinée, atteignait 900 000 tonnes en 1999. L'arachide, dont la production est estimée à près de 200 000 tonnes (non décortiquée), est également considérée comme une culture vivrière majeure. Sa production est en augmentation constante depuis le début des années 1990.

Parmi les cultures commerciales, on trouve une production de coton, relativement stable depuis quelques années (environ 17 000 tonnes de coton graine), ainsi qu'une petite production fruitière de type industrielle (ananas notamment). Le café constitue la principale culture d'exportation (10 à 20 000 tonnes exportées chaque année) mais il ne représente qu'une faible part des exportations totales du pays face aux produits miniers : 11,1 milliards de FG en 1999, soit 1,5% du total des exportations.

L'élevage bovin est prédominant en Guinée, avec près de 2,4 millions de têtes, chiffre en augmentation régulière depuis dix ans. Les petits ruminants (ovins et caprins) totalisent environ 1,5 millions de têtes, alors que l'effectif des porcins est proche de 60 000 têtes.

La Guinée dispose d'un domaine océanique continental de plus de 42 000 km², caractérisé par une abondance des ressources halieutiques. En 1997, le secteur de la pêche maritime a contribué à hauteur de 1,3% au PIB (contre 0,5% en 1991). La part de ce secteur dans le budget de l'Etat (accords de pêche, vente de licences...) est estimée à 2,5% pour l'année 2001. Le potentiel de production est important non seulement pour la pêche maritime mais aussi pour la pêche continentale et pour l'aquaculture.

2. Filières agro-industrielles sélectionnées

Nous avons choisi d'étudier la filière **fruits et légumes** en raison des conditions agro-écologiques très favorables de la Guinée, permettant de produire une gamme variée de produits, et compte tenu d'une production commercialisable encore insuffisante et qui peut être développée.

La **pêche maritime**, qui peut s'appuyer sur un fort potentiel de captures et qui apparaît comme un secteur porteur de croissance pour le pays, a également été retenue. Nous nous intéresserons en outre brièvement aux potentiels de la **pêche continentale** et de l'**aquaculture**.

2.1. Filière fruits et légumes

2.1.1. Généralités

Les grandes orientations de la LPDA¹ de 1998 guident la mise en œuvre de la politique sous-sectorielle en ce qui concerne la production maraîchère et l'arboriculture fruitière. L'ambition qui prévaut est de recréer les courants d'exportation qui avaient fait la réputation de la Guinée dans les années 1950. Toutefois, malgré les efforts importants consentis ces dernières années, les résultats restent très en deçà des espérances. Les opérateurs privés nationaux ont des difficultés à mobiliser les capacités techniques et les moyens financiers nécessaires au développement de ce type d'activités. Quant aux professionnels internationaux, ils ne se sont pas encore véritablement intéressés au potentiel Guinéen.

La culture maraîchère intensive concerne une vingtaine d'espèces tout au plus (tomate, aubergine, oignon, pomme de terre, piment, chou fleur, chou pommé, concombre, cornichon, courgette, haricot vert, melon, pastèque, etc.). On constate depuis quelques années une intensification des systèmes techniques et culturaux, accompagnée de l'emploi de plus en plus fréquent de pesticides et d'engrais organiques et minéraux, de l'étalement des calendriers maraîchers et de la diversification des espèces et des variétés cultivées. Les rendements sont néanmoins encore trop faibles et des difficultés d'écoulement sur les marchés persistent.

Quant à l'arboriculture fruitière, la tradition est ancienne. Le pays était autrefois qualifié de « verger de l'Afrique de l'Ouest ». Les exportations de bananes à destination de l'Europe ont culminé à 100 000 tonnes en 1955. Par la suite les exportations fruitières étaient réorientées vers les pays de l'Est avant de décliner pour cause de compétitivité insuffisante et en raison des dysfonctionnements du système de commercialisation. Aujourd'hui, ces contraintes subsistent, et freinent le développement de la filière fruitière.

Le dynamisme des petits exploitants maraîchers et des planteurs guinéens est cependant remarquable. La grande majorité des exploitations maraîchères ont une superficie inférieure à 2 ha et les plantations fruitières ne sont pas beaucoup plus vastes. Les producteurs s'organisent de plus en plus pour former des coopératives et des associations à but socio-économique pour la gestion des équipements collectifs, la mise en valeur de domaines agricoles, le défrichement de nouvelles plantations, l'organisation de la récolte, la mobilisation des financements ou encore la négociation des approvisionnements.

2.1.2. Données sur la production

a. Superficies cultivées et types d'exploitations

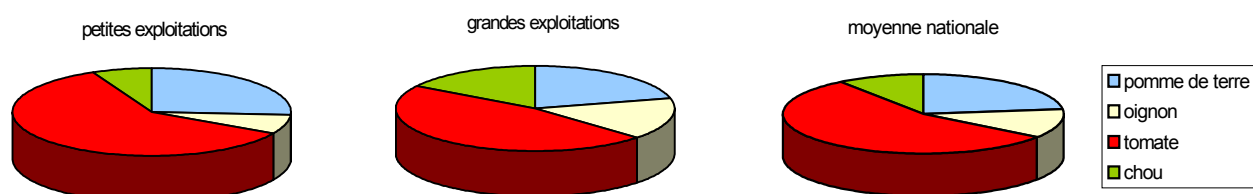
Les statistiques horticoles sont quasi inexistantes ou imprécises. Les superficies ne sont pas inventoriées et d'une manière générale, les experts déplorent le manque de suivi des productions maraîchères et fruitières.

La superficie des exploitations est généralement faible. Les petits exploitants (moins de 0,5 ha) pratiquent le maraîchage en production d'appoint pour satisfaire leurs besoins de trésorerie, tandis que les maraîchers exploitant une superficie plus importante (plus de 0,5 ha) tendent vers une réelle spécialisation. On retrouve cette préférence à plus de professionnalisme dans les grandes exploitations fruitières (plus de 10 ha) alors que les exploitations plus petites sont généralement moins productives.

¹ Lettre de Politique de Développement Agricole du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

Dans le même ordre d'idée, les petits maraîchers privilégient davantage les produits dont la culture et la commercialisation sont bien maîtrisées : pomme de terre et tomate. Les grands exploitants sont plus éclectiques, comme le suggère la distribution des effectifs des exploitations en fonction des cultures pratiquées.

Structure de la production maraîchère



Source : Monographie nationale de l'horticulture, FAO, août 2000.

b. Calendriers de production

Périodes de production des légumes

Légumes	Région	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.
Tomate	G. Maritime				xx	xx	xx	xx				x	x
	Moyenne G.				xx	xx	xx	xx					
	Haute G.			xx	xx	xx	xx	xx	xx				
	G. Forestière				xx	xx	xx						
Chou	G. Maritime				xx	xx	xx	xx					
	Moyenne G.				xx	xx	xx	xx					
	Haute G.				xx	xx	xx	xx					
Gombo	G. Maritime	xx									xx	xx	xx
	Haute G.											xx	xx
	G. Forestière	xx								xx	xx	xx	xx
Pomme de terre	Moyenne G.	x				xx	xx	xx				x	x
Oignon	Moyenne G.						xx	xx	xx				

Source : FAO, août 2000.

L'offre de légumes est très importante pendant la saison sèche (de novembre à avril), avec une pointe en janvier et février. Toutefois, l'introduction de matériel végétal performant et la maîtrise de l'eau permettent de plus en plus d'étaler la production maraîchère tout au long de l'année, à l'image des maraîchers de Dalaba. Ainsi, grâce à l'emploi de variétés diversifiées, les pommes de terres sont produites toutes l'année, ainsi que l'aubergine, la carotte, le chou et la tomate.

Périodes de production des fruits

Fruits	Région	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.
Lime	G. Maritime		xx	xx	xx	xx	xx		x	x			
	Moyenne G.		xx	xx	xx	xx	xx		x	x			x
	Haute G.		xx	xx	xx	xx	xx						
Mangue	G. Maritime							xx	xx	xx	xx		
	Haute G.						xx	xx	xx	xx			
Avocat	G. Maritime						xx	xx	xx	xx			
	Moyenne G.						xx	xx	xx	xx	xx		
Anacarde	G. Maritime				xx	xx	xx						
	Haute G.				xx	xx	xx						
Orange	G. Maritime			xx	xx	xx	xx						
	Moyenne G.			xx	xx	xx	xx						
	Haute G.		xx	xx	xx	xx	xx						
Mandarine	G. Forestière		xx	xx	xx	xx	xx			x	x		

Source : FAO, août 2000.

La principale période de production fruitière est le mois de mars. La production des agrumes (orange, lime, mandarine) démarre cependant dès le mois de novembre alors que celles de la mangue et de l'avocat démarre en mars pour s'achever en juillet.

c. Niveaux de production et organisation des producteurs

La production de pomme de terre est relativement concentrée autour de Timbi Madina. Une soixantaine de groupements fédérant 1 800 producteurs produisent environ 2 500 tonnes par an sur près de 180 ha. D'autres petits producteurs du Fouta Djallon cultivent aussi la pomme de terre (production estimée à 1 500 tonnes par an). La demande guinéenne est à peu près satisfaite par la production locale ; les importations sont faibles, ce qui n'était pas le cas il y a encore peu de temps puisque la filière locale était concurrencée par des importations en provenance d'Europe. Les producteurs guinéens ont peu à peu reconquis le marché intérieur grâce à un blocage partiel, aujourd'hui levé, des importations. Actuellement, la consommation moyenne est estimée à 0,3 kg par personne et par an, mais 60% de la demande est concentrée à Conakry.

La production d'oignon est plus dispersée. On dénombre de nombreux groupements sur le créneau (173 groupements regroupant 8 500 producteurs). La production nationale n'est cependant pas vraiment connue mais elle est assurément insuffisante par rapport à la demande guinéenne, laquelle est évaluée à environ 15 000 tonnes. D'ailleurs, les importations, principalement en provenance d'Europe, sont importantes (de 3 000 à 6 000 tonnes suivant les années).

Quant à la tomate, les 700 producteurs de la région de Mamou, regroupés au sein de 27 groupements, récoltent près de 1 000 tonnes par an. Les groupements maraîchers des régions de Kindia, Kankan et de la préfecture de Gaoual produisent encore davantage. Il est néanmoins difficile d'évaluer correctement la production nationale. Il n'existe pas non plus d'informations globales concernant les autres productions légumières.

Les principales productions de fruits sont l'ananas, l'orange, la banane et la mangue. La production de mangues est estimée entre 50 et 60 000 tonnes sur l'ensemble du pays mais elle est surtout localisée en Haute Guinée et en Guinée maritime. Les rendements sont relativement faibles. La production de bananes a régressé considérablement. En 1995 et en 1997, les autorités ont introduit des vitro-plants pour relancer cette culture.

Les plus grandes plantations d'agrumes se trouvent en Moyenne Guinée. Depuis 1993, les agrumes de Guinée font cependant l'objet d'une sévère attaque par la cercosporiose. La

production d'ananas atteindrait quant à elle 6 500 tonnes. L'avocat pour sa part reste sans doute la production la plus rentable pour les planteurs.

La production fruitière guinéenne dans son ensemble est estimée à environ 115 000 tonnes par an. Les données concernant la consommation de fruits, pareillement fragmentaires, font notamment état d'une consommation annuelle de 13 000 tonnes de mangues par an pour la seule ville de Conakry.

d. Rendements

Les programmes de recherche en matière de techniques culturales et de fertilisation, et l'évolution des espèces et variétés maraîchères depuis 1988 ont permis d'améliorer notablement les rendements maraîchers. Dix ans après, les rendements atteignaient 30 tonnes/ha pour la pomme de terre (contre 11 tonnes/ha en 1988), 28 tonnes/ha pour la tomate (contre 16 tonnes/ha), 35 tonnes/ha pour le chou (contre 20 tonnes/ha) et 7 tonnes/ha pour l'aubergine (contre 24 tonnes/ha).

Les acquis en horticulture concernent également la production fruitière et en particulier la banane (introduction de trois variétés de banane plantain), l'ananas (introduction de la variété Queens Tahiti), les agrumes (introduction des variétés Timbo-navel, Citronnier Meyer et Lime Tahiti) et la mangue (sélection des variétés tolérantes à l'antracnose, peu sensibles aux mouches, etc.).

2.1.3. Transformation locale

Les pertes post récolte sont assurément importantes pour tous les fruits et les légumes. Faute de débouchés immédiats, des poches de surproduction surviennent périodiquement pour les légumes (tomates et aubergines principalement) et les fruits : agrumes en Basse Guinée et mangues en Haute Guinée par exemple. La transformation artisanale et semi-industrielle est un moyen de valoriser ces surplus.

a. Transformation artisanale

La transformation traditionnelle produit une gamme variée de boissons (jus d'ananas, de mangue, d'agrumes), de concentrés, de sirops (mangue, ananas), de confitures (divers fruits locaux) et de fruits et légumes séchés (ananas, mangue, banane, condiments, feuilles et oignons). On trouve également des poudres (gombo), des farines et pâtes (arachide). Le secteur artisanal regroupe un tissu de petites unités qui emploient principalement des femmes. On peut citer, parmi d'autres :

- l'Association des Femmes Entrepreneurs de Guinée (AFEG) qui a débuté ses activités avec de petites ateliers à Mamou, Kindia et Labé, et fabrique des confitures, des produits déshydratés et des fruits séchés, vendus sur le marché local ;
- SIRODIYA, qui produit des confitures de mangue et de la purée de tomate à Kankan en Haute Guinée ;
- l'Association Guinéenne pour la Formation et la Réinsertion des Handicapés Physiques (AGFRHP) qui produit des conserves de fruits et légumes et des purées de piment à Conakry.

b. Nectar et jus industriels

La transformation industrielle des fruits et légumes ne parvient pas vraiment à décoller. Le potentiel de production est sous-utilisé. Trois sociétés importantes sont régulièrement citées sur le créneau des nectars et jus :

- SALGUIDIA (Société Arabo-Libyo-Guinéenne de Développement Industriel et Agricole), initialement spécialisée pour la transformation de l'ananas, de l'orange et du kantinyi, a connu

plusieurs restructurations douloureuses dont la dernière récemment. L'entreprise est actuellement en phase de redémarrage ;

- La société agro-industrielle de Guinée (SAIG), installée en Moyenne Guinée dans la préfecture de Mamou, n'a plus d'activité depuis 1991 ;
- L'usine de jus de fruits de Kankan (Haute Guinée), construite dans les années 1960, n'a plus qu'une activité confidentielle.

Par ailleurs, la société de brasserie de Guinée (SOBRAGUI) envisage d'installer une petite unité pour la transformation des écarts de tri d'ananas en nectar, jus et pulpes.

c. Créneau des fruits séchés biologiques

La production et l'exportation des fruits séchés biologiques est apparemment prometteuse. NABEKAM-Bio, la principale entreprise sinon la seule présente sur ce créneau, connaît cependant quelques difficultés ponctuelles liées au renforcement de la réglementation européenne en matière de produits biologiques. La solution implique la redéfinition – coûteuse, du fait de charges additionnelles et du manque à gagner – de l'itinéraire technique pour la production des ananas. NABEKAM-Bio annonce un chiffre d'affaire de 210 000 € en 2001, très en retrait par rapport aux années antérieures.

Activités de la société NABEKAM-Bio

	Volume total de fruits frais traités (tonnes)	Volumes de fruits frais commercialisés (tonnes)		Volumes de fruits séchés commercialisés (tonnes)		
		ananas	mangue	banane	ananas	mangue
1997/98	395	95	138	10	2	0
1998/99	506	128	176	13	3	1
1999/00	683	163	233	15	4	2

L'entreprise visait initialement l'exportation de fruits frais biologiques, puis elle acquérait en 1997 des équipements en même temps qu'un savoir-faire avec la reprise des activités de BIO-Guinée (Kindia), qui exportait déjà vers l'Europe des fruits frais et séchés biologiques. NABEKAM-Bio a entre autres bénéficié de l'assistance du PCPEA (Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles) et du CDE-Bruxelles.

Les rendements moyens au séchage obtenus par l'entreprise sont de 3,3% pour la mangue, 11,1% pour la banane et 5% pour l'ananas. Les prix FOB proposés actuellement au départ de Conakry, qui dépendent du mode de conditionnement, sont les suivants :

- pour la mangue séchée : 7,20 €/kg en barquettes de 200 g contre 6,42 €/kg en vrac ;
- pour la banane séchée : 5,08 €/kg en barquettes de 250 g contre 4,13 €/kg en vrac.

2.1.4. Marché extérieur

a. Statistiques d'exportation et principaux débouchés

Les exportations guinéennes de légumes sont quasi nulles. Remarquons cependant que les groupements de producteurs de pomme de terre tentent d'amorcer un courant d'exportation terrestre vers le Sénégal (marché urbain de Dakar notamment), afin d'écouler leurs excédents de production.

La Guinée exporte en revanche des fruits, au premier rang desquels la mangue, l'ananas et le melon. Concernant ce dernier, la Guinée confirme ses bonnes performances à l'export vers l'UE.

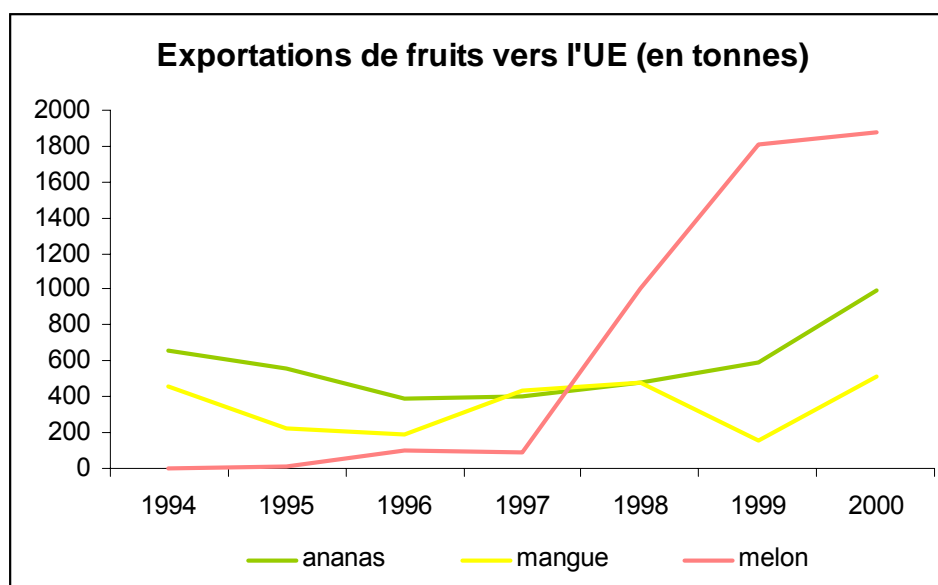
Exportations totales de fruits (en tonnes)

	1998	1999	2000	Evolution 98/00
Mangue	1 625	818	2 865	+ 76%
Ananas	1 298	1 893	3 892	+ 200%
Melon	1 134	3 454	2 670	+ 135%

Source : CAFEX.

Il est vraisemblable que les statistiques d'exportations de fruits soient sous-estimées. Il existerait ainsi un courant informel d'exportation d'oranges vers le Sénégal dont le volume annuel est estimé entre 3 000 et 6 000 tonnes. Les exportations de fruits biologiques connaissent une progression constante, même si elles demeurent limitées : elles sont passées de 250 tonnes en 1997 à plus de 550 tonnes en 2000.

L'Union européenne constitue un important débouché pour les fruits guinéens. Pour l'ananas comme pour le melon, la Guinée se situait au 8^{ème} rang des fournisseurs du marché de l'UE en 2000. Les ananas sont exportés principalement vers la France et les pays du Bénélux ; ces derniers constituent, avec le Royaume-Uni, les principaux débouchés pour les melons guinéens.



Source : Eurostat.

b. Prix et compétitivité des produits

Les prix au stade demi-gros et détail sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande. Ils varient donc beaucoup en cours d'année en fonction des disponibilités. De même, de grands écarts existent entre les différents acteurs, les différents marchés et au sein d'une même ville à un moment donné.

Sur la période 1995-2000, on constate une certaine stabilité des prix des fruits et légumes destinés au marché local, comme c'est le cas pour les produits vivriers tels que le riz et le manioc. Les fruits qui sont exportés ont au contraire vu leurs prix augmenter de manière assez importante.

**Evolution des prix moyens annuels des fruits exportés
et comparaison avec d'autres produits (en francs guinéens/kg)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Ananas	388	384	484	537	542	615
Mangue	160	218	283	207	328	340
Orange	212	261	281	335	352	369
Pomme de terre	958	839	852	968	1 150	901
Tomate	719	863	831	918	809	1 122
Riz	784	777	700	801	823	805
Manioc	364	397	360	416	474	444

Source : Bulletin statistique 2001.

**Exemple de structure de coût à l'export :
prix de revient des mangues fraîches avion**

<i>Poste de coût</i>	<i>en FG/kg</i>	<i>en €/kg*</i>
Achat paysan mangue triée	123	0,07
Manutention directe	70	0,04
Mise à FOB	175	0,1
<i>Dont : carburant</i>	12	
<i>véhicule</i>	125	
<i>autres frais</i>	38	
Emballage	438	0,25
<i>Dont : carton</i>	368	
<i>autres frais</i>	70	
Frais généraux société		0,03
Prix réf. FOB avion Conakry		0,49
Marge		0,22
Prix vente FOB avion Conakry		0,71
Transport et frais Conakry - Europe		0,94
Coût rendu Europe		1,65

* Taux de change utilisé : 1€ = 1750 FG.

Source : NABEKAM-Bio.

Le prix de revient des mangues fraîches exportées par avion, proposé en exemple, montre l'importance relative des divers postes et notamment celle du transport depuis Conakry vers l'Europe. A ce titre, on constate que le fret (avion et bateau réfrigéré) est souvent cité comme un problème majeur par les producteurs et exportateurs. L'offre de fret est certes comptée mais d'un autre côté, la demande est relativement faible et instable.

2.2.3. Contraintes et potentialités

Les **conditions agro-écologiques** de la Guinée sont dans l'ensemble **très favorables** à la production des fruits et légumes. Certaines contraintes sont néanmoins rapportées en matière de sols, notamment une insuffisante fertilité en Moyenne Guinée, un niveau d'acidité parfois élevé en Basse Guinée (sols de mangrove), un faible taux de matière organique en Haute Guinée et une salinité excessive des sols de mangrove en Guinée maritime.

Malgré un potentiel de production considérable, la **part de la production commercialisée** reste cependant **peu significative**. Les raisons invoquées sont nombreuses :

- la production est atomisée (petits producteurs dispersés), trop traditionnelle et insuffisamment compétitive (maîtrise insuffisante des itinéraires techniques, faible maîtrise de l'eau, faible mécanisation) ;
- les infrastructures de transport et les circuits de commercialisation sont peu développés ;
- les capacités de stockage, de conservation et de transformation demeurent faibles, avec des coûts élevés et une faible disponibilité des intrants, de l'énergie et des emballages.

Par ailleurs, les recherches fondamentale et appliquée restent une nécessité à tous les niveaux pour améliorer les rendements, reproduire des espèces et variétés adaptées (notamment pour l'étalement du calendrier des cultures), définir les meilleurs itinéraires techniques, lutter contre les maladies, identifier les meilleurs procédés de transformation. L'absence de données statistiques fiables constitue en outre un handicap important. L'**inexistence de système d'information** permanent (prix, abondance des produits, concurrence, etc.) entrave le développement de la filière. De nombreuses lacunes existent au niveau de la réglementation (concernant la qualité et l'innocuité des produits livrés à la consommation) et de la législation foncière (inappropriée pour trancher les problèmes qui hypothèquent la pérennité des exploitations).

Les perspectives pour l'exportation sont prometteuses mais la faiblesse des capacités de transformation guinéenne est un handicap. En l'état actuel et pour les raisons évoquées plus avant, les approvisionnements en matières premières restent chers et rares. L'absence de contrôle qualité à tous niveaux et, en règle générale, le manque de rigueur des opérateurs sont déplorés un peu partout, de même que le sont aussi les **difficultés de financements** et la **faible disponibilité du fret** (avion et bateau réfrigéré). Pour autant, les formidables débouchés du marché européen ne paraissent pas inaccessibles, de même que ceux qu'offrent le Sénégal, lequel est d'ailleurs globalement dépendant des importations de produits semi-finis à base de fruits (pulpe de mangue, concentré d'agrumes) pour satisfaire une importante demande domestique. La concurrence du Mali est toutefois redoutable sur cette niche spécifique.

Le marché intérieur représente également un débouché pour les légumes frais, dont la demande est loin d'être satisfaite. Les **importations de produits maraîchers** sont relativement **importantes** (4,4 milliards de FG et 12 427 tonnes en 2000), tout particulièrement les importations d'oignons (entre 3 000 et 6 000 tonnes par an de 1997 à 2000), qui proviennent majoritairement des Pays-Bas.

2.2.4. Besoins de partenariat

Les autorités guinéennes déplorent le désintérêt des professionnels internationaux vis-à-vis du potentiel du pays. Le champ des opportunités est ouvert, sans aucun doute pour la création et la gestion des grandes plantations de production mais aussi et surtout pour la valorisation des produits à travers l'organisation des circuits de collecte, le stockage, la conservation, la transformation et l'exportation. Nombre d'opérateurs artisanaux et semi-industriels manquent terriblement de ressources techniques, financières et ils ont, en règle générale, assez peu conscience des exigences du commerce international.

2.2. Filière pêche

2.2.1. Généralités

a. Les axes de développement

En avril 2002, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture réactualisait la stratégie et formulait un plan d'action² en six points : (1) développer une pisciculture rurale durable en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière ; (2) développer la crevetticulture villageoise de type familial le long du littoral guinéen (Boffa, Boké, Dubréka, Forecariah) ; (3) aménager des villages de pêche maritime et continentale pour renforcer les capacités des communautés ; (4) pérenniser la ressource halieutique et dulcicole ; (5) développer une industrie nationale des pêches adaptée aux normes internationales de qualité ; (6) mettre en place une administration de développement.

Une priorité marquée est donnée au secteur de la pêche artisanale dont les axes de développement demeurent toujours les mêmes, à savoir l'appui général et massif (approche participative communautaire, organisation et structuration de la pêche maritime, amélioration des débarcadères, amélioration des pistes, amélioration des marchés, approvisionnement en intrants, traitement et mise en valeur des produits de la pêche, crédit maritime, sécurité en mer) et la promotion de la filière pêche artisanale orientée vers l'exportation (amélioration de la qualité du produit, développement de nouvelles pêcheries...).

b. Ressources et potentiel

La ressource halieutique est cantonnée dans une étroite frange littorale, caractérisée par de faibles fonds et d'importants estuaires. Cette configuration, propice à la reproduction et au développement, fait que les eaux guinéennes sont relativement riches. On distingue trois grands types de ressources :

- les ressources démersales, représentées par des poissons de fonds (bars, soles, machoirons, dorades), des céphalopodes (seiches essentiellement) et des crevettes ;
- les ressources pélagiques (ethmaloses, sardinelles, chinchards...), qui présentent des potentiels importants ;
- les ressources hauturières, essentiellement composées de thonidés (albacore, patudo, listao), qui constituent une ressource assez sporadique et limitée, exploitée uniquement par des flottes étrangères.

Selon le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le potentiel de capture annuel est estimé entre 100 et 150 000 tonnes dont un peu plus de la moitié d'espèces pélagiques et le reste en espèces démersales.

² Initiatives Politiques Sectorielles 2002-2005 - Ministère des Pêches et Aquaculture / Bureau de Stratégie et de Développement, avril 2002.

Potentiel de captures			
Ressource	Potentiel (en tonnes)		Type de pêche
	ordre de grandeur (1)	moyenne (2)	
Petits pélagiques côtiers	50 000 à 200 000*	100 000	pêche artisanale
Petits pélagiques du large	-	?	chalutiers Europe de l'Est
Thonidés	-	<5 000	senneurs espagnol et français
Poissons démersaux	35 000 à 40 000		pêche artisanale et chalutiers
<i>dont sciaenidés</i>	-	21 000	surtout chalutiers démersaux
<i>dont sparidés et lutjanidés</i>	-	<20 000	surtout pêche artisanale
Céphalopodes	5 000 à 12 000	10 000	pêche chalutière
Crevettes	2 000 à 4 000	1 000 à 2 000	surtout chalutière
Total	-	150 000	

Sources : (1) JM Lartigue, (2) COFREPECHE *hors zone littorale

2.2.2. Données sur les captures et sur l'effort de pêche maritime

a. Les captures de la pêche maritime

En 2000, la flotte artisanale capturait 59 579 tonnes (pêche continentale non prise en compte) contre 59 457 tonnes pour la flotte industrielle, dont moins de la moitié était du reste débarquée en Guinée.

Efforts et captures (en tonnes) de la pêche maritime en ZEE guinéenne

		1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nbre embarcations PA	unité	2 343	2 358	2 561	2 361	2 361	2 564
Navires pêche industrielle*	unité	84	82	134	134	112	183
Pêche artisanale	t.	52 031	49 808	48 544	47 081	54 916	59 579
Pêche industrielle	t.	23 230	29 808	50 822	39 971	41 030	59 457
Total des captures**	t.	75 261	79 616	94 683	87 052	95 946	119 036
Dont poissons	t.	67 070	72 368	81 448	79 687	60 631	111 552
Dont crustacés	t.	1 081	1 097	1 709	1 330	1 216	2 272
Dont mollusques	t.	7 110	6 151	6 845	6 035	6 599	5 212
Captures débarquées	t.	64 760	60 580	64 102	65 763	83 314	87 514

Source: Bulletin statistique N° 6 - CNSHB.

* sans thoniers et sans palangriers ; ** toutes captures effectuées dans la ZEE Guinée

** le total pour les années 1997 et 1999 n'est pas la somme des colonnes

Les petits pélagiques côtiers (ethmalose, sardinelle plate) et les communautés à sciaenidés (bobo, soles, machoirons, bars) représentent près de 60% des captures. Le stock des dernières est probablement surexploité. Les experts rapportent une pression de pêche excessive qui devrait conduire à des arbitrages pour le partage de la ressource entre les deux principaux types de pêche. Les stocks recelant quelques potentialités de captures sont les crevettes, les crustacés profonds, les céphalopodes, les petits pélagiques côtiers, les sparidés (dorades, pageot) et lutjanidés (carpes rouges) et quelques autres ressources non exploitées et non répertoriées, notamment parmi les communautés du rebord du plateau continental.

La pêche industrielle et la pêche artisanale sont en compétition pour les ressources halieutiques de faibles fonds (à noter que depuis 1997, une zone exclusive de 10 miles est réservée à la pêche artisanale). Les démersaux sont notamment exploités par tous les types de pêche. Cependant, les chalutiers de fond capturent essentiellement des sciaenidés, qui abondent dans les fonds vaseux

inférieurs à 20 mètres et dans une moindre mesure les lutjanidés (fonds rocheux de 15 à 80 mètres) tandis que les sparidés (fonds sableux de 15 à 80 mètres) sont plutôt exploités par la pêche artisanale, laquelle excelle aussi pour les petits pélagiques côtiers, qui sont la principale ressource halieutique guinéenne. Les petits pélagiques du large sont exploités par quelques chalutiers des pays de l'Europe de l'Est et les thonidés par les senneurs européens (espagnols et français), mais la ressource est peu importante. Les céphalopodiés (48 navires en 2000) débarquent surtout des seiches (75%). En outre, en 2000, 35 navires crevettiers exploitaient sous licence la crevette côtière au chalut sur des fonds inférieurs à 40 mètres.

b. Structure et caractéristiques des flottes de pêche

En 2000, le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) recensait 183 navires autorisés à exploiter les eaux guinéennes.

- Seulement 17 étaient de nationalité guinéenne. Il s'agit de navires relativement peu productifs : recueillant 5% des captures totales réalisées par les chalutiers sur le plateau continental ;
- 79 navires travaillaient dans le cadre d'accords de pêche dont 22 pour la Chine et 57 pour l'Union européenne (43 thoniers et 14 chalutiers) ;
- 87 navires travaillaient sous statut de navires consignés ou affrétés.

Le parc artisanal est quant à lui évalué à 2 564 pirogues (dont 41% sont motorisées) pour l'année 2000, mobilisant ainsi près de 8 000 pêcheurs.

Captures 2000 (en tonnes) par groupes d'espèces et par flottille (hors thoniers)

Flottille	Nbre unité	Poissons pélagiques	Poissons démersaux	crevettes	céphalopodes	total
P. piroguière	2 564	36 886	22 693	-	-	59 579
Chalutiers de fond*	178	2 689	38 093	2 272	5 212	48 266
Chalutiers pélagiques	5	9 821	1 370	-	-	11 191
Total		49 396	62 156	2 272	5 212	119 036

*les chalutiers de fond comprennent des poissonniers, crevettiers et céphalopodiés.

Source : J.P. Lartigue, avril 2002

Au cours de la décennie 1980, la pêche artisanale a connu une forte expansion du parc piroguier et un accroissement considérable du taux de motorisation, qui a notamment permis l'augmentation de la capacité de capture. Les experts rapportent cependant une diminution et un vieillissement préoccupant du parc ces dernières années, lequel n'est pas renouvelé faute de capacité de financement.

Types d'embarcations de la pêche

Type	% effectif total	% motorisation	Description
Pirogues monoxyles (creusées dans un tronc d'arbre)			
gbankenyi	33%	0%	de 6 à 12 mètres; équipages de 2 à 3 membres; manœuvré à la voile
kourou	2%	0%	en moyenne 5 m.; manœuvré à la pagaie
Pirogues à charpente			
salan	60%	60%	de 6 à 12 mètres
fjimbote	3%	100%	16 à 25 mètres, moteur hors-bord de 15 à 40 CV; équipage de 15 à membres; essentiellement filet
Autre type de pirogue			
sénégalaise	2%	100%	

Source: COFREPECHE, mai 2001; données de 1998: nombre total d'embarcations = 2.700

Les années 1990 ont vu le développement des pêcheries orientées vers l'exportation. On note notamment (i) l'expansion considérable de la pêche pélagique au moyen de filets maillants-encerclants ou calés à bord de pirogues motorisées ; (ii) le développement spectaculaire de la pêche démersale glacière à partir de Conakry et Kamsar ; (iii) l'accroissement de la pêche d'otolithes grâce à la mise en place de systèmes de collecte tout le long de la côte.

c. Infrastructures

Dans l'ensemble, la Guinée n'a pas encore développé l'environnement (infrastructure portuaire, unités de traitement) susceptible de permettre une promotion efficace du secteur de la pêche. La valorisation des produits de la pêche est actuellement faible. Une part plus importante des captures faites dans les eaux nationales par la flottille industrielle pourrait assurément être débarquée si les conditions étaient plus propices.

La façade maritime compte une centaine de débarcadères susceptibles d'accueillir les embarcations de la pêche artisanale. Une soixantaine sont couverts et disposent de leur CDD (Comité de Développement de Débarcadère), dont la moitié à Conakry. L'approvisionnement en essence est assuré sur les principaux points de débarquement : Conakry, Kamsar, Koukoudé, Bongolon. Toutefois, les professionnels rapportent une conception (sécurité, fonctionnalité, facilités) et une qualité d'exécution des infrastructures trop souvent contestables.

Les besoins annuels en glace de la pêche artisanale sont de l'ordre de 20 000 tonnes dont plus de la moitié pour les filières traditionnelles des poissons frais et l'autre moitié pour les besoins des deux principales filières d'exportation (Union européenne et Asie). Les capacités de réfrigération sont très insuffisantes, d'autant que les capacités nominales théoriques ne sont pas pleinement opérationnelles.

Capacité et type de froid produit pour la pêche artisanale (2000)

type de froid	Technique	Température	capacité	
			nominale	opérationnelle
Réfrigération				
	Chambre	-18°C à +0°C	850 m3	400 m3
	Glace	-5°C à +1°C	69 t./jour	41 t./jour
Congélation				
	Tunnel	-25°C à -40°C	7 tonnes	7 tonnes
Surgélation				
	Chambre	-18°C mini	Néant	Néant
Production glace				
	Ecaille	29 t./jour	29 t./jour	26 t./jour
	Mouleaux	40 t./jour	40 t./jour	15 t./jour

Source: COFREPECHE mai 2001 - tableau 6.1

2.2.3. Commercialisation et transformation locale des produits de la pêche maritime

a. Marché intérieur

La population guinéenne consomme en moyenne 13 kg de poisson par personne et par an. Comparativement, la consommation des populations voisines –20 et 22 kg par personne et par an respectivement en Sierra Leone et au Sénégal – est beaucoup plus importante. En revanche, la moyenne en Afrique (8 kg par personne et par an) est plus faible.

Le poisson destiné au marché domestique est commercialisé frais ou fumé. Les poissons frais, essentiellement des espèces démersales qui ne trouvent pas d'autres débouchés, sont achetés par des mareyeuses, principalement sur les débarcadères proches de Kamsar et Conakry, puis ils sont acheminés vers les marchés urbains (Conakry, Boké). Les prix de vente sont relativement faibles, de l'ordre de 500 FG/kg en 2000.

Les espèces fumées sont principalement l'ethmalose, le chinchard, les machoirons et accessoirement les bars de petite taille. Plusieurs procédés et qualités de fumage cohabitent de manière concurrentielle et/ou complémentaire. Cette activité est relativement rémunératrice, surtout pour les populations des zones enclavées comme à Katchek ou Kondeyiré. De petits volumes de poissons séchés fumés seraient exportés vers les Etats-Unis. De même, 63 tonnes de poissons séchés provenant de Guinée auraient été importées dans l'UE en 2000. En tout état de cause, la contribution au PIB du secteur de la transformation informelle est importante : elle est estimée à près de 22 milliards de francs guinéens.

b. Transformation locale

On dénombre une vingtaine d'opérateurs qui commercent les poissons et les produits de la mer dont six sociétés (Progui, Jasmin Trading House, Dauphin, OK Fishing, Marée Tropicale, Kouroussoro Fishing Cie) sont agréées sous conditions pour l'exportation de poissons réfrigérés ou congelés mais non transformés ni préparés (sauf éviscération pour certaines espèces, telles les capitaines). Ces sociétés traitent chacune annuellement de 200 à 500 tonnes de poissons et emploient ensemble de 70 à 80 employés. Les opérateurs « non-agréés export vers l'Europe » travaillent parfois en sous-traitance pour les sociétés agréées.

En décembre 2000, une équipe d'inspecteurs de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de l'UE intervenait en Guinée pour évaluer le respect des règles sanitaires fixées par la réglementation communautaire. L'équipe concluait que les installations, les procédures et les conditions d'hygiène en général présentaient des insuffisances mais recommandait néanmoins le maintien provisoire et conditionnel de la Guinée en liste II. En août de l'année suivante³, la Guinée était portée en liste I, mais l'agrément était et reste jusqu'à nouvel ordre strictement limité aux seules importations des produits de la pêche réfrigérés ou congelés, à l'exclusion des produits préparés ou transformés.

La supervision du contrôle des installations et de la qualité des produits de la mer est assurée par un département du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) : le Service Industries et Assurance Qualité des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture. L'autorité a certes compétence pour retirer les agréments mais n'a pas encore d'habilitation reconnue pour agréer de nouvelles unités en vue de l'exportation vers l'Europe.

Quoi qu'il en soit, les conditions d'exercice des unités exportatrices actuellement agréées sont déplorables. Le MPA étudie les options pour regrouper toutes ces unités sur un même site dans des ateliers répondant aux normes ISO 9000. L'ONUDI a réalisée une étude de faisabilité en 2001, qui est actuellement débattue parmi les professionnels de l'AGEXPHA⁴ et de la CONAPEG⁵. Il est envisagé la réalisation d'une dizaine d'ateliers de marée d'une capacité totale de l'ordre de 5 000 tonnes pour l'exportation de poissons frais par avion. Le site du port de Boulbinet est cité comme le plus probable.

c. Exportations

Les statistiques guinéennes⁶ font état de tonnages exportés de l'ordre de 2 500 tonnes pour les produits halieutiques des catégories suivantes : « poissons et mollusques, vivants, frais, séchés et

³ Décision N° 2001/634/CE du 16 août 2001

⁴ Association Générale des Exportateurs de Produits Halieutiques.

⁵ Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée.

⁶ Bulletins statistiques 2000 et 2001 et Bulletin CNSH Boussouira N°5 (2000) et N°6 (2001).

congelés ». Les chiffres sont difficiles à interpréter et ne correspondent pas aux données Eurostat que nous reproduisons ci-après.

Décomposition des Importations UE depuis la Guinée

N°	Nomenclature Produit	1998	1999		2000
		tonne	tonne	000 €	tonne
0302	Poissons frais		1 502	6 406	1 309
0303	Poissons congelés		2 939	4 825	3 151
0304	Filets de poissons		67	316	20
0305	Poissons séchés		0	0	63
0306	Crustacés frais ou congelés		649	3 837	1 007
0307	Mollusques		1 657	2 575	643
	Total	4 213	6 812	18 003	6 190

source: 1998 et 1999 Cofrepêche ; 2000 Eurostat

Les poissons frais (1 502 tonnes en 2000) ont été exportés vers la France, tandis que l'Espagne était le principal destinataire des poissons congelés. L'exportation vers l'Asie est plus difficile à saisir. Les experts estiment l'impact au niveau des captures à plus de 1 500 tonnes par an.

Il existe aussi un petit courant plus ou moins informel d'exportations de poisson salé-séché acheminé par route vers la Casamance au Sénégal. Les espèces concernées sont les capitaines et les requins. Cette activité est présumée particulièrement rémunératrice pour les pêcheurs des zones de Boffa Sud à Koukoudé et Kamsar. Les professionnels⁷ estiment que les volumes exportés dépassent 150 tonnes par an de poisson salé-séché.

d. Niveaux de prix

Evolution des prix moyens annuels des poissons à la consommation (en GNF/unité)

Désignation	Unité	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Bonga frais (sardinelle)	kg	725	703	778	813	965	1 003
Autres frais	kg	1 291	1 405	1 358	1 378	1 534	1 565
Bonga fumé	kg	1 054	1 142	954	1 237	1 434	1 450
Autres poissons fumés	kg	1 853	1 892	1 865	1 961	2 091	2 528
Ecrevisse séchée	kg	3 556	4 292	4 658	5 243	5 703	9 090
Sardine ordinaire	Boîte	548	554	570	579	651	698

source: bulletin statistique 2001

En novembre 2000, les dorades étaient négociées respectivement 2 550 et 5 000 FG/kg au port de Kamsar et de Conakry. En mai et juin 2002, les prix (niveau « criée ») n'ont pas beaucoup augmenté. La société SAFRI-pêche (installée à Conakry) annonce un prix moyen d'achat de l'ordre de 5 500 FG/kg pour des dorades de poids inférieur. Les prix devraient probablement chuter à 4 000 ou 5.000 FG/kg en juillet et août, période de faible demande. La sardinelle est naturellement plus avantageuse et toujours beaucoup moins chère que la dorade.

⁷ COFREPECHE, mai 2001.

2.2.4. Pêche continentale et aquaculture

La pêche continentale est essentiellement pratiquée en Haute Guinée et en Guinée forestière dans les rivières, les fleuves, les plaines inondées et les marres⁸. Ce sont souvent des populations qui migrent depuis le Mali et pêchent sur le haut Niger en période de décrue. La production est estimée à 5 500 tonnes. Les infrastructures (aménagements portuaires, conservation) sont inexistantes.

La pisciculture est encore relativement balbutiante mais le potentiel de développement est important, surtout en Guinée forestière. Depuis novembre 1999, l'AFD finance un projet de développement de la pêche et de la pisciculture dans la région de Nzérékoré. Le système d'élevage est basé sur la polyculture des espèces *Oréochromis Niloticus*, *Hémichromis* et *Hétérotis*. La FAO finance également depuis courant 2000 un programme de coopération technique pour la pisciculture. De même, la Banque Africaine de Développement (BAD) envisage de financer un projet d'appui à la pisciculture incluant une station d'alevinage, qui devrait débiter en 2003.

Par ailleurs, la reprise de l'élevage des crevettes est vraisemblable. Le groupe canadien SNC Lavalin envisage de reprendre les installations et l'activité de la SAKOBA (Société d'Aquaculture de Koba). Un contrat de bail pour 30 ans pourrait être signé très prochainement entre le groupe canadien et l'Etat guinéen. Un investissement de 10 millions de USD est envisagé sur une période de 5 ans, pour une production de 1 000 tonnes de crevettes à l'horizon 2007.

2.2.5. Potentialités et contraintes

La situation biologique des stocks est mal connue faute de campagne scientifique en mer et de moyens nautiques. Il s'ensuit une **connaissance approximative de la ressource** et un niveau d'incertitude élevé quant aux potentialités. Néanmoins, la probabilité que les démersaux de la communauté à sciaenidés soient surexploités est grande. Un arbitrage semble d'ailleurs éminemment nécessaire pour le partage de la ressource entre la pêche industrielle et la pêche artisanale. L'exploitation conjointe est source de conflits, parfois graves (pertes d'engins et parfois pertes humaines), y compris dans la zone des 10 miles qui est pourtant réservée à la pêche artisanale.

Cette dernière souffre d'un manque d'équipement évident (moteurs, caisses isothermes appropriées, pièces détachées, carburants et autres intrants), lié pour partie à un accès au crédit limité. En outre, de nombreux villages, campements, débarcadères et autres sites de débarquement restent très **enclavés**, imposant un lourd handicap pour l'approvisionnement en intrants et pour la distribution des produits vers les marchés intérieurs, d'autant que les **infrastructures à terre** sont **insuffisantes**, voire inexistantes, notamment pour la conservation du poisson (fabrique de glace, chambres froides).

Par ailleurs, les **entreprises exportatrices** sont **mal équipées** pour la collecte, le traitement et la transformation des poissons. Les installations sont obsolètes. La mise à niveau à tous points de vue, économiques comme sanitaires, bute sur nombre de problèmes, tels le fait que les unités aient été initialement implantées dans un environnement qui s'avère désormais contraignant et assez peu compatible avec leur activité. Dès lors, on comprend l'option d'un regroupement de toutes les unités exportatrices sur un site moderne, qui est présentement à l'étude parmi les

⁸ Le secteur des pêches en Guinée – J.P. LARTIGUE, avril 2002.

professionnels. C'est assurément une décision douloureuse en même temps qu'une opportunité pour les industriels concernés. Les débouchés vers l'Europe sont en jeu ainsi qu'une valorisation optimale des produits de la mer.

En tout état de cause, l'**agrément sanitaire de l'UE** est **indispensable** pour pérenniser et développer le débouché à l'exportation de la pêche artisanale guinéenne. Des progrès importants restent à réaliser non seulement au niveau des acteurs privés (formation, encadrement, investissements) mais aussi au niveau des autorités gouvernementales (renforcement de l'Autorité Compétente, formation des instances de contrôle, infrastructures portuaires).

Quant aux armements de la pêche industrielle, ils déplorent l'encombrement du port de Conakry, les déficiences des moyens de manutention et d'entretien des navires, l'absence de services à quai, la cherté des carburants (au demeurant non détaxés) et les tracasseries de l'administration.

Les perspectives sont à la mesure des problèmes. La valorisation des produits de la pêche pourrait être plus importante et il existe encore un **potentiel d'augmentation des captures** sur certaines ressources soit pour le marché local, soit pour l'exportation. L'aquaculture comporte également des perspectives intéressantes. D'une certaine manière, l'engagement considérable des bailleurs de fonds confirme l'importance et les potentialités du secteur.

2.1.4. Besoins de partenariat

Les opérateurs spécialisés pour le traitement et la transformation des produits de la filière artisanale en vue de l'exportation sont certainement ceux qui expriment les demandes les plus pressantes. Ils sont relativement désemparés et manquent terriblement de ressources techniques et financières. Ils ont, en règle générale, assez peu conscience des exigences du commerce international. Ce créneau paraît cependant déterminant pour l'ensemble de la filière pêche artisanale.

3. Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Contact
M. Abdoul Karim Camara	Directeur National de l'Agriculture	Tél :+224 41.42.60 Cell. :+224.1121.7800
M. Laye Keita	Coordonnateur National du RADHORT Réseau Africain pour le Développement de l'Horticulture	
M. Ousmane Baldé	Chef Division Statistiques Générales Direction Nationale de la Statistique	Tél :+224 21.33.12
M. Ismaël Keïta	Chef Projet Pêche et Pisciculture / Directeur National de la Pêche Maritime	Tél +224.41.52.28 Cell. :+224.011.21.79.85
M. Kaba Fodé Mamadou	Directeur National Adjoint / Direction Nationale de la Pêche Maritime	Tél:+224 41.52.28 +224 41.52.31
M. Mohamed Soumah	Chef de Service Informatique du CNSHB	
M. Moctar Bâ	Directeur de l'Unité de Coordination ACP / UE des projets SIAP Système d'Information et Analyses des Pêches	
M. Jean-Philippe Lartigue	Conseiller Technique auprès du Ministre / Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	Tél :+224 45.42.43 Cell :+224 012.66.22.80
M. Mamba Kourouma	Directeur Général BSD / Bureau de Stratégie et de Développement Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	Tel:+224 25.02.06 Cell:+224 011.25.02.06
M. Amadou Camara	Chef Section Fruits et Légumes / Direction Nationale de l'Agriculture	Tél. : +22441.42.60
M. Ibrahima Sissoko	Chef Cellules Projets et Programme BCEPA/ Bureau de Coordination des Etudes et Politiques Agricoles	
M. Joël Deloux	Directeur de Projets SOFRECO / Ministère de l'Economie et des Finances	Cell +224 011.21.32.89
M. Mamadou Moussa Diallo	Socio-économiste - Dépt Socio-économique - CNSHB / Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura	
Dr. Toupou Koïkoï	Directeur Général - Service Industries et Assurance Qualité des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture -Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	Tél:+224 41.52.31 Cell:+224 011.29.43.00
M. Barry Saïfoulaye	Ingénieur Consultant	
M. Moussa Sylla	Directeur National / Direction Nationale de la Pêche Continentele et de l'Aquaculture Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	Tél :+224 41.52.27 Cell :+224 011.21.50.71
M. Franco Treballi	Président-Gérant SAFRI-PÊCHE	Tél :+224 21.39.53

M. Mamadou Conde	Chargé Conditionnement/Stocks et Exportations – PCPEA / Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles	Tél : +224 41.14.61
M. Gérard Cofana	Responsable qualité Ets Le Dauphin	Tél :+224 21.26.78 +224 41.16.30
M. Jean Baptiste Sylla	Secrétaire Exécutif AGEXPHA / Association des Groupements d'Exportateurs de Produits Halieutiques	Tél : +224 46.51.43
M. Dianka	Directeur OPIP / Office de Promotion des Investissements Privés	
M. Diallo	Intérim Directeur Statistiques Agricoles/ SNSA	
Maître Boubakar Lalya Bah	Directeur Général Adjoint MICPME - OPIP	
M. El Hadj Conté	Chef Département Promotion des Investissements Privés - OPIP	
M. Yekè Goumou	Directeur National du Développement Industriel Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME	Tél :+224 45.34.50 Cell. +224 01122.38.86
M. Ismaël N'falla Nabe	Président NABEKAM – Bio	Cell. : +224 013.40.84.44
M. Bama Labila Oliva	Société DIPAG	
Dr. Vétérinaire Kantara	Chef Section Etudes et Suivi Division Pêche Continentale	Tél. :+224 41.52.27